

PASSER LE FLAMBEAU : LA TRANSMISSION INTERGÉNÉRATIONNELLE DE PATRIMOINE



Richard Albrecht
Head of Wealth Management

La transmission de patrimoine entre générations est une étape clé du cycle de la vie d'une famille, représentant à la fois l'héritage des efforts de la génération précédente et les opportunités qui attendent la suivante.

Alors que les baby-boomers, l'une des générations les plus riches de l'histoire, entament le processus de transmission des actifs accumulés, les millenials devraient hériter d'un montant à hauteur de 100 trillions de dollars sur les 25 prochaines années¹.

Le virage est crucial pour les gestionnaires de patrimoine afin de saisir les opportunités qu'offre cette nouvelle réalité.

COMPRENDRE LA TRANSMISSION DE PATRIMOINE

La transmission intergénérationnelle de patrimoine implique tous les actifs, qu'il s'agisse de biens immobiliers, d'investissements, d'entreprises ou d'objets de valeur personnels. Ce processus n'est pas simplement transactionnel ; il est profondément lié à l'héritage, aux valeurs et aux aspirations de la famille.

Les dernières décennies ont vu l'évolution vers des environnements financiers et des paysages réglementaires plus complexes, transformant la manière dont le patrimoine est transmis. Cela nécessite une planification et des stratégies sophistiquées.

Selon le Baromètre bancaire 2023 établi par Swiss Banking, les opportunités pour le secteur bancaire suisse au cours des 12 prochains mois, au-delà de la hausse des taux d'intérêts, comprennent l'amélioration de l'expérience numérique du client et la promotion de la finance durable².

LES STRATÉGIES DE PLANIFICATION FINANCIÈRE

Un plan successoral complet est indispensable pour une transmission de patrimoine efficace. Cette planification en amont doit comprendre des testaments détaillant la répartition des actifs et offrant un meilleur contrôle et une meilleure protection. Doivent également être prises en compte les directives en matière de soins de santé garantissant le respect des souhaits personnels.

Au-delà de la planification successorale immédiate, les stratégies d'investissement à long terme jouent un rôle clé dans la préservation et la croissance du patrimoine.

L'équilibre entre risque et rendement, la diversification des actifs et la planification des liquidités sont autant de considérations essentielles afin de garantir que le patrimoine ne soit pas simplement transmis à la génération suivante, mais qu'il croisse avec elle.

« En pratique, les investisseurs de demain préfèrent les systèmes hybrides et fluides, reposant sur un mélange entre digital et contact humain, le tout sans bureaucratie lourde. »

Les préférences et objectifs en matière d'investissement évoluent également. La NextGen recherche désormais des placements durables et des produits centrés sur l'Homme et issus des énergies renouvelables. Ces derniers présentent toutefois des risques que les gestionnaires de patrimoine devront prendre en considération.

Par exemple, les opportunités existantes en matière d'investissement responsable se trouvent en grande partie sur les marchés privés plutôt que sur les marchés publics, ce qui a des conséquences sur la liquidité et l'allocation d'actifs. Les gestionnaires doivent faire preuve d'agilité afin d'obtenir le meilleur rendement possible pour chaque client.

LE RÔLE DES CONSEILLERS

La complexité de la transmission de patrimoine rend indispensable l'expertise de professionnels.

Le choix d'une équipe de professionnels expérimentés, comprenant des conseillers financiers, des avocats spécialisés dans la planification successorale et des experts fiscaux, est primordial. Ces experts peuvent fournir des conseils sur mesure et aider à gérer les aspects techniques et émotionnels de la transmission de patrimoine.

Les relationship managers peuvent faciliter les réunions de famille afin d'assurer la clarté et l'harmonisation entre toutes les parties. Ces réunions peuvent s'avérer essentielles pour parvenir à une compréhension commune et répondre de manière constructive à toute préoccupation.

UN MÉTIER D'AVENIR

La transmission intergénérationnelle de patrimoine est un processus dynamique qui nécessite une gestion et une réévaluation permanentes. L'évolution de la législation, de la dynamique familiale et de la situation financière peut nécessiter des ajustements aux plans existants.

Les gestionnaires se doivent désormais d'acquérir un large éventail de compétences. Il ne s'agit plus seulement de répondre aux nouvelles demandes, mais également d'anticiper les nouvelles tendances et de rester compétitifs sur un marché des services de plus en plus mondialisé.

Une attention toute particulière devra être portée aux risques technologiques accrus en matière de cybersécurité, de protection de la vie privée et de fraudes dans certains investissements et projets thématiques.

¹ <https://www.ft.com/content/63027e28-724a-40bc-a929-7dec5125926c>

² <https://publications.swissbanking.ch/barometre-bancaire-2023/swiss-banking-outlook>



REYL
INTESA SANPAOLO

INFORMATION IMPORTANTE - Le présent contenu est mis à disposition par REYL & Cie SA et/ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées « REYL ») uniquement à des fins d'information et sans intention de constituer une demande ou une offre, une recommandation ou un conseil d'acquiescer ou de vendre des droits dans tous instruments financiers qui y sont mentionnés, ni d'effectuer toute transaction ou de devenir partie à toute transaction de tout type que ce soit, notamment avec tout destinataire qui n'est pas un investisseur qualifié, autorisé, professionnel et/ou institutionnel. Le présent contenu est destiné à la seule utilisation du destinataire et ne peut être ni communiqué, ni imprimé, téléchargé, utilisé, ni reproduit à d'autres fins. Il n'est pas destiné à être distribué/proposé à ou utilisé par des personnes physiques ou morales qui sont ressortissantes d'un pays ou soumises à une juridiction dont les lois ou réglementations interdiraient une telle offre/distribution ou utilisation. Bien que REYL mette tout en œuvre pour obtenir des informations issues de sources qu'elle estime être fiables, ni REYL, ni ses administrateurs, représentants, employés, agents ou actionnaires n'assument aucune responsabilité relative au présent contenu, et ne donnent aucune garantie que les données mentionnées soient exactes, exhaustives ou dignes de confiance. Ainsi, REYL n'assume aucune responsabilité eu égard à toute perte résultant de l'utilisation du présent contenu. Les informations, avis et évaluations contenus dans le présent document s'appliqueront au moment de sa publication, et pourront être révoqués ou modifiés sans préavis. Le présent contenu est uniquement destiné aux destinataires qui comprennent les risques encourus et sont capables de les assumer. Avant d'effectuer toute transaction, les destinataires doivent déterminer si l'instrument financier mentionné dans le contenu correspond à leur situation particulière et doivent s'assurer d'évaluer de manière indépendante (avec leurs conseillers professionnels) les risques spécifiques ainsi que les conséquences juridiques, fiscales et comptables et les conditions d'éligibilité de tout achat, toute détention ou vente des instruments financiers mentionnés dans le contenu. REYL, ses administrateurs, représentants, employés, agents ou actionnaires peuvent avoir des intérêts dans des instruments financiers décrits dans les présentes et/ou être liés par des engagements de souscription auxdits instruments. REYL ne donne aucune garantie concernant l'adéquation des informations, des avis ou des instruments financiers mentionnés. Les données historiques relatives à la performance des instruments financiers ou des actifs sous-jacents ne sont pas une indication de la performance future. Le présent contenu a été compilé par un service de REYL qui ne constitue pas une unité organisationnelle responsable de la recherche financière. REYL est soumise à des obligations réglementaires distinctes, et certains services et/ou instruments financiers peuvent ne pas être disponibles dans toutes les juridictions ou à tous les types de destinataires. Les destinataires devront dès lors se conformer à toutes les lois et réglementations applicables. Le présent document ne vise pas à offrir des services, et/ou des instruments financiers dans des pays ou juridictions dans lesquels ladite offre serait illégale en vertu des lois et réglementations locales applicables.



SUCCESS. TOGETHER.